

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD**

ID : 023-200085314-20220926-20220067-DE

D2022/0067

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 26 septembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers

Présents :

en exercice : 17

Présents : 11

Représentés : 2

Votants : 13

Abst. : 0

Exprimés : 13

Oui : 13

Non : 0

Mmes CHABRIER Isabel, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique

Excusés :

Mmes DEMARGNE Céline, LEGRAND Coline, ROYERE Julie,
MM. AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel,

Pouvoirs :

Mme DEMARGNE Céline a donné pouvoir à M. DURUDAUD Patrick,
Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura,

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Mme SIMONET Laura

OBJET : Vente d'un terrain sis rue de la gare – Saint Dizier Leyrenne – 23400 Saint Dizier Masbaraud

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été sollicité par courrier en date du 2 janvier 2022 par une administrée souhaitant acquérir une partie de la parcelle AC 185, sise rue de la Gare à Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud appartenant à la commune de Saint Dizier Masbaraud d'une surface de 700 M² pour construction.

Lors de la séance du 23 février 2022, les membres du Conseil municipal

- Ont approuvé la vente d'une partie de la parcelle AC 185 d'une surface de 700 M².
- En ont fixé le prix à 10 € le M² hors frais de notaire.
- Ont décidé de faire supporter les frais de notaire et la moitié des frais de bornage à l'acquéreur.

Depuis, le projet de construction de l'administrée a évolué et il conviendrait de délibérer de nouveau pour vendre le terrain à l'entrepreneur qui construirait la maison. Il est demandé aux membres de se prononcer sur la vente du terrain, son prix et les frais afférents.

Après délibération, les membres du Conseil municipal :

- Approuvent la vente d'une partie de la parcelle AC 185 d'une surface de 700 M².
- En fixent le prix à 8 € (huit) le M² hors frais de notaire.
- Décident de faire supporter les frais de notaire et la moitié des frais de bornage à l'acquéreur.
- Autorisent M. le Maire à signer les pièces afférentes.

Délibération prise à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance, Laura SIMONET

Cette délibération annule et remplace la délibération D 2022/001 en date du 23 février 2022

Certifié exécutoire la présente à la date du 28/09/2022
Transmise le 28/09/2022